



MUT info

L'information mutualisée

n°66

Décembre 2024

Retrouvez toutes les informations sur le fonctionnement de la mutuelle ainsi que l'accès à votre espace adhérent via notre site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr

POURQUOI NOS COTISATIONS AUGMENTENT ENCORE CETTE ANNÉE ?

Les dépenses de santé ont fortement augmenté ces dernières années. Ces hausses sont notamment liées à une revalorisation des tarifs de plusieurs professionnels de santé ainsi qu'à des déremboursements de la Sécurisé sociale.

VOICI QUELQUES EXEMPLES :

MÉDECINE DE VILLE



La nouvelle convention médicale signée en 2024 produira ses impacts les plus coûteux en 2025

CCAM = Classification Commune des Actes médicaux

PHARMACIE



Nouvelles prérogatives valorisées
Revalorisation d'actes

TM = Ticket modérateur

DENTAIRE



Évolution historique du ticket modérateur (TM)
Génération sans caries, plan de prévention co-financé par les Organismes Complémentaires

HOSPITALISATION



Révision des tarifs 2024 et une revue des augmentations 2025

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ENERGIE

117, rue du Landy - BP 80008 - 93213 La Plaine St Denis cedex
Tél : 01 55 87 53 01 / De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

mutuelle.energie@eiffage.com / www.mutuelle-eiffage-energie.fr

COTISATIONS AU 1 ^{er} JANVIER 2025	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Régime Général	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Alsace - Moselle	ADHÉRENT RETRAITÉ
Adhérents SEULS	44,90 €	22,45 €	54,60 €
Adhérents COUPLES	78,30 €	39,15 €	94,80 €
Adhérents FAMILLES	83,75 €	41,90 €	101,20 €
Adhérents SEULS + ENFANT(S)	56,10 €	28,05 €	67,45 €

Décembre 2024

Juillet 2025

Revalorisation consultations

- Généralistes de 26,50 à 30€
- Obligatoire de l'enfant donnant lieu à certificat de 47,50 à 54€
- Psychiatre de 46,70 à 50€
- Gynécologue de 31,50 à 37€
- Dermatologue de 47,50 à 54€

Première revalorisation des actes CCAM
1,5 cts par acte

Seconde revalorisation consultations

- Obligatoire de l'enfant de 54 à 60€
 - Psychiatre de 50 à 52€
 - Gynécologue de 37 à 40€
 - Dermatologue de 54 à 60€
- Seconde revalorisation des actes CCAM +1,5 cts par acte

2024

Janvier 2025

2025

- Augmentation du prix de certains médicaments
- Prise en charge de l'angine et de la cystite en officine (test et prescription antibiotiques),
- Développement de la vaccination
- Création d'un TM sur la remise du kit de dépistage cancer colorectal

- Création d'un TM sur les honoraires de garde
 - Augmentation de 20% des honoraires de dispensation
- + volonté d'élargir encore avec d'autres nouveaux actes en délégation de tâches

Remboursement des protections périodiques réutilisables : instauration d'un Ticket Modérateur

Octobre 2023

Février 2024

Janvier 2025

Augmentation du ticket modérateur de 30 à 40% transfert de charges
Assurance Maladie Obligatoire vers
Assurance Maladie Complémentaire

Application progressive de la convention dentaire, avec des impacts importants sur 2025
Revalorisation de 30% des soins conservateurs et extension de la prise en charge des vernis fluorés pour les 3-24 ans

Génération SANS CARIE (ex-« MT dents »)
Création TM 40%
Tous les ans contre 3 ans + 10€ par examen
Revalorisation des soins conservateurs de +4%

2024

2025

À la suite de la hausse tarifaire contestée en 2024 par les cliniques privées, (+ 4,3% pour les hôpitaux publics et +0,3% pour les établissements privés), une enveloppe exceptionnelle a été débloquée en juillet 2024 pour les établissements privés.
Poursuite de la réforme du ticket modérateur à l'hôpital sur le champ Soins Médicaux de Réadaptation et psychiatrie : soit +3.2% pour 2024

Les tarifs en 2025 devraient être revus avec plus d'équité entre le public et le privé.
Les fédérations hospitalières demandent 6%
Ouverture de l'OPTAM-CO aux anesthésistes en janvier (qui deviendra OPTAM-ACO)
Revalorisation de l'OPTAM ACO (+ 5 points en janvier et + 5 points en juillet)

OPTAM-CO = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable aux médecins exerçant une spécialité de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique.

OPTAM-ACO = Option Pratique Tarifaire Maîtrisée applicable aux médecins exerçant une spécialité d'anesthésiste, de chirurgie ou de gynécologie-obstétrique.

EXTRAIT PRESTATIONS MUTUELLE 2025*

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux : Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses / Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes)	60%	300%	360%
Transport	55%	145%	200%
Forfait pour actes lourds			24 €
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, diététique, pédicure/podologie	Plafonnée à 2 factures par an**		30 €
Dispositif «Mon soutien psy» 1 séance d'évaluation et de 1 à 11 séances de suivi (maximum)	60%	40%	100%
Soins dentaires	60%	310%	370%
Prothèse dentaire	60%	510%	570%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)	Plafonnée à 2500 € par an		700 € + 300 €
Parodontie (1 fois/an)			250 €
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie (vignette blanche)	65%	35%	100%
Pharmacie (vignette bleue)	30%	70%	100%
Pharmacie (vignette orange)	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier			20 € / jour
Chambre particulière (45 jours par an)			60 € / jour

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive	Bénéficiaires (20 ans et +) : 1 000€ par oreille tous les 4 ans Bénéficiaires (-20 ans) : 300€ par oreille tous les 4 ans		
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la Sécurité Sociale	60%	0%	60%
Enfants : forfait optique (1 fois par an de date à date)			220 € maxi dont 80 € maxi pour la monture
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date		350 € maxi dont 100 € maxi pour la monture 550 € maxi dont 100 € maxi pour la monture
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale			2 factures par an de 75 € maxi
Cure thermale - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermale - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermale - forfait transport et hébergement (Si pris en charge par la Sécurité Sociale)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Vaccins	65%	35%	100%
Assistance RMA (Tél. 09 69 32 94 26 - 24h/24 - 7j/7)			

** La facture devra comporter obligatoirement le code ADELI

EXTRAIT DES EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS*

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier en court séjour	20,00 €	0 €	20,00 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	434,00 €	271,70 €	162,30 €	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	473,00 €	271,70 €	201,30 €	0 €
OPTIQUE				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux	346,00 €	0,09 €	345,91 €	0 €
DENTAIRE				
Détartrage	43,38 €	26,03 €	17,35 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières pré-molaires (prothèse 100% santé)	500,00 €	72,00 €	428,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes pré-molaires	550,00 €	72,00 €	478,00 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur molaires	557,00 €	72,00 €	485,00 €	0 €
AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé)	950,00 €	240,00 €	710,00 €	- €
Aide auditive de classe II par oreille	1 582,00 €	240,00 €	1 000,00 €	342,00 €
SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	30,00 €	19,00 €	9,00 €	2,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique sans dépassement d'honoraires	37,00 €	23,90 €	11,10 €	2,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	54,00 €	23,90 €	28,10 €	2,00 €
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie obstétrique avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	67,00 €	14,10 €	30,90 €	22,00 €

* Liste détaillée des prestations et exemples de remboursement téléchargeable sur le site internet : www.mutuelle-eiffage-energie.fr

